

BULLETIN D'ADHÉSION

Dans le cadre du Grenelle II de l'environnement, la loi du 12 juillet 2010 a créé le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui est chargé du contrôle de chaque installation. Loi que nous ne contestons pas.

En 2012, les élus de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume ont choisi de déléguer ce Service Public à une entreprise privée. Cette entreprise privée a pris le nom :
« SAS SPANC SUD SAINTE BAUME »

Dans le Var, le coût moyen de la redevance de toutes les autres intercommunalités s'élève à environ 70€ pour une période équivalente de six années. Alors que pour le SPANC Sud Sainte Baume la redevance est d'environ 366€ pour la même période. Pourquoi ce montant est-il 5 fois plus élevé ? Dans un souci d'équité nous demandons à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume la révision du prix exorbitant inscrit dans la Délégation de Service Public.

Je soutiens cette action et adhère à titre individuel au collectif

Nom :

Prénom:

Adresse:

Adresse mail:

Cotisation individuelle : 5 €

Pour des raisons de trésorerie intituler le chèque à l'ordre de: Association de Défense de l'Environnement d'Evenos (ADEE).

association qui gère la trésorerie du Collectif."